

MUNICIPALITE DE LA NEUEVILLE

Séance du Conseil général du 7 décembre 2022

6. Demande d'un crédit d'engagement de CHF 960'000.- TTC pour la mise en place définitive de la station transformatrice MT/BT « Ruveau » : préavis au corps électoral (K. Michel)

Introduction

La station Ruveau située au chemin de Ruveau 1, nécessitait un assainissement des cellules moyenne tension afin d'en garantir un usage sécurisé et fiable. De plus, les systèmes de manipulation de moyenne et basse tension (MT/BT) n'étaient plus fonctionnels et ne correspondaient plus aux normes en vigueur, ce qui représentait un danger pour les choses et les personnes. En outre, il n'était plus possible de remplacer les pièces défectueuses, celles-ci n'étant plus fabriquées.

En juillet 2021, afin de garantir un approvisionnement sûr et durable, nous avons dû installer des cellules moyenne tension provisoires afin de pouvoir manœuvrer en toute sécurité, ce qui a nécessité une coupure générale de courant électrique sur l'ensemble de la Commune de La Neuveville.

Développement

En vue du remplacement complet de la station Ruveau, nous devons procéder à des coupures de courant par secteur et non par une coupure générale et ce, grâce à la station provisoire actuelle, remise à niveau en juillet 2021.

Pour rappel, cette station est le point principal d'injection de l'alimentation électrique de la Commune de La Neuveville.

Ces travaux consisteront à démonter la station transformatrice provisoire actuelle, de tirer les nouveaux câbles moyenne tension, basse tension, éclairage public et multimédias vers la nouvelle station, et de débarrasser et d'évacuer les anciens câbles. Les installations des nouvelles connexions, du matériel de commande et de protection de réseau se feront dans la nouvelle station au fur et à mesure de l'avancement des travaux d'équipement et de connexion.

Le bâtiment dans lequel se trouve la station provisoire sera démoli (parcelle 901, 373 m²). Pour accueillir la nouvelle station (parcelle 902, 375 m²), de nouveaux locaux semi-enterrés seront créés en bordure au bas de cette parcelle de terrain, ce qui n'aura aucun d'impact visuel pour le voisinage. Ces deux parcelles appartiennent à la Commune de La Neuveville.

Ces travaux se feront conjointement avec l'entreprise BKW dans le futur local semi-enterré et elle aménagera ses installations à l'intérieur comme dans l'ancienne bâtisse. Leurs frais d'investissement s'élèveront à CHF 250'000.-. A l'intérieur de ce nouveau local où sera installée la nouvelle station transformatrice se trouveront des cellules moyenne tension, un transformateur bi tension de 1000 kVa, une télécommande centralisée (système de commande de l'éclairage public, gestion des pompes à chaleur, etc...) ainsi qu'une

distribution basse tension qui permettra d'alimenter une grande partie des habitations situées autour de ce site.

La planification de ces travaux se déroulera en plusieurs étapes :

1. Dépose du dossier à l'Inspection fédérale des installations à courant fort (ESTI)
2. Préparation du génie civil
3. Installation de la station et mise en service
4. Démolition de l'ancienne station transformatrice et remise en état du terrain

Ce projet est prévu au catalogue des investissements 2023-2028.

A la suite de ces travaux, la parcelle appartenant à la Commune de La Neuveville sera disponible presque dans son entier pour un projet encore à définir. Il n'y a aucun intérêt financier lié à la transformation de la station avec un autre projet.

Préavis de la commission de l'équipement

La commission de l'équipement a préavisé favorablement le projet lors de sa séance du 29 juin 2022.

Conclusion

Le Conseil municipal recommande au Conseil général de préavisé favorablement au corps électoral la demande de crédit d'engagement de CHF 960'000.- TTC pour la mise en place définitive de la station transformatrice MT/BT « Ruveau ».

CONSEIL MUNICIPAL

Annexes : - Plan déplacement station
- Plan station Ruveau